

E 7110(-)1967/32/632  
[DoDiS-12016]

*La Légation de Suisse en Egypte à la Division du Commerce  
du Département de l'Economie publique*

ESTIMATION DES AVOIRS ÉGYPTIENS ÉCHAPPANT  
AUX MESURES DE CONTRÔLE ANGLO-FRANCO-AMÉRICAINES

R<sup>1</sup>

Le Caire, 15 août 1956

Au moment où une partie importante des avoirs égyptiens à l'étranger est soumise à des mesures restrictives, conséquence première de la récente nationalisation par Nasser de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, il vaut la peine d'estimer l'importance des avoirs égyptiens en devises et en or qui échappent aux mesures de contrôle anglo-franco-américaines, même si cette estimation, basée sur les derniers chiffres connus, ne reste qu'approximative. Le résultat de cet examen devrait permettre de déterminer le degré de paralysie éventuel de l'économie égyptienne, provoquée par la réaction concertée de Londres, Paris et Washington.

Le tableau ci-dessous donne l'état des avoirs égyptiens au 31 décembre 1955, ceux qui sont touchés par les restrictions occidentales ainsi que les avoirs libres:

	(en millions de LE)		
	Avoirs au 31. 12. 55	Avoirs contrôlés	Avoirs libres
Compte Lst n° 1 (libre)	23,1	18,1	5**)
Compte Lst n° 2 (bloqué)	101,3	101,3	-
Réserve or, déposée à la Banque Nationale d'Egypte	60,6	-	60,6
Dollars USA	24,7	11,2*)	13,5***)
Autres devises	11,2	-	11,2
	220,9	130,6	90,5

Les 11,2\*) millions de dollars USA équivalent à 32 millions de dollars en fonds d'Etat américain. Les 13,5\*\*\*) autres millions sont-ils en Suisse? D'après certaines déclarations, le total des avoirs des comptes sterling à Londres se situerait à environ 117 millions de livres; la différence entre ce montant et les chiffres ci-dessus représenterait la valeur des prélèvements effectués en juin et juillet. Le tableau en question tient également compte du transfert en Suisse de 5\*\*) millions qui aurait été effectué à la veille de la nationalisation de la Compagnie universelle du Canal de Suez. Le directeur général du Contrôle des changes ne s'est du reste pas caché au cours des conversations que j'ai eues avec lui ces derniers temps qu'il avait décidé de faire de notre pays le refuge principal des avoirs égyptiens et qu'il avait réussi, quelques jours avant

1. Ce rapport est signé par le Chargé d'Affaires a. i., R. Stoudmann.

la décision égyptienne, une opération importante. D'après certains journaux égyptiens, ce seraient environ 9 millions au total qui auraient été transférés chez nous<sup>2</sup>.

Du point de vue de ses achats de marchandises à l'étranger, l'Égypte aurait besoin d'un minimum d'importations d'une valeur de 90 millions de livres égyptiennes par an. En 1956, ce pays devrait importer 600'000 tonnes de blé représentant une valeur de 40 millions de dollars. Des démarches avaient déjà été amorcées avant le 26 juillet dernier avec les États-Unis pour que ceux-ci assurent une livraison de 400'000 tonnes.

Certains pays de l'Est, tels que la Yougoslavie, la Hongrie et la Bulgarie, se seraient offerts à approvisionner l'Égypte en marchandises payables en dollars, grâce à des opérations triangulaires comportant le paiement par l'Égypte d'une prime de 20%. Les pays visés se procureraient les dollars nécessaires sur diverses places européennes moyennant le paiement d'une prime de 5 à 6%. Cette possibilité d'approvisionnement pour l'Égypte, limitée aux ressources des fournisseurs en question pourrait atteindre la contre-valeur de 10 millions de livres égyptiennes.

Vis-à-vis de l'Allemagne occidentale, la dette de l'Égypte se monte à 63 millions de DM, soit environ 5 millions de livres égyptiennes. Cette dette a été consolidée lors de la conclusion du dernier accord de paiements entre les deux pays; elle doit être remboursée par semestrialités. En vertu de ce même accord, l'Allemagne occidentale a mis à la disposition de l'Égypte un nouveau crédit de 22 millions de DM; il en resterait un solde disponible de 15 millions. D'autre part, l'Égypte doit actuellement 4 millions à l'Italie, tandis que le plafond du crédit fixé par l'accord italo-égyptien est de 2 millions de livres égyptiennes. Du côté belge, l'état des avoirs égyptiens accuse 9 millions de francs belges au compte de la Banque Nationale d'Égypte à la date-témoin du 31 mai dernier et 91,6 millions de francs belges comme avoirs égyptiens dans les banques privées au 31 mars 1956. Enfin, en ce qui concerne la France, la dette égyptienne se montait à la fin février dernier à près de 7 millions de livres égyptiennes et cette situation ne paraît pas s'être améliorée depuis lors.

Sur la base des données ci-dessus et à condition que le gouvernement égyptien remette son or en nantissement, ce pays, semble-t-il, pourrait, du point de vue des paiements en devises, offrir une résistance plus ou moins longue à la pression économique des anglo-saxons. Cependant, la disparition de l'or affecté à la garantie de la monnaie pourrait aussi engendrer de graves perturbations économiques.

Enfin, il n'est pas exclu – ainsi que le relève le rédacteur d'un article paru dans l'Observateur du 13 de ce mois – que la politique de représailles économiques adoptée à l'égard de l'Égypte par les grandes puissances occidentales profite aux échanges entre la Suisse et l'Égypte, qui sont jusqu'à maintenant en régression par rapport à l'an dernier (valeur des exportations

---

2. Cf. la réponse de la Division du Commerce du 5 septembre 1956, E 2001(E)1970/217/159 (DoDiS-12903), ainsi que la note de l'Association Suisse des Banquiers au DPF du 6 mars 1957, E 2001(E)1970/217/160 (DoDiS-12904).

suisses vers l'Égypte pendant les 6 premiers mois de 1956: 39,7 millions de francs suisses contre 54,5 millions pendant la période correspondante de 1955)<sup>3</sup>.

---

3. *Sur les échanges commerciaux entre l'Égypte et la Suisse, cf. les rapports annuels de la Légation de Suisse au Caire présentés au Conseil fédéral pour les années 1955 et 1956, respectivement les PVCF N° 1013 du 18 juin 1956, E 1004.1(-)/1/590 et N° 1599 du 26 août 1957, E 1004.1(-)/1/604*